

ANTOINE TESTE.
 FRANÇOIS PLATET.
 JEAN CHARBONNIER.
 ANTOINE CHARRIER.
 JACQUES D'AVEINE.
 NICOLAS DE CHAPONAY.
 MICHEL DE PURES.
 JEAN DE L'AIGUE.
 CLAUDE POCULOT (onze).

Voici quelques détails sur les familles, ou sur la situation de ces magistrats consulaires qui acquièrent la noblesse héréditaire par le seul fait de leur élection, en vertu de l'édit du roi Charles VIII, daté du mois de décembre 1495 :

1^o LOUIS PROST, marchand, fut taxé à 15 livres dans le *Roolle de la colisation des manants* (du latins *manens*) *habitants*, etc., de l'année 1571. Sa famille, plusieurs fois consulaire depuis, a donné, en outre, trois procureurs généraux de la ville.

Armes : De gueules à deux chevrons d'or, au chef cousu d'azur chargé de deux étoiles d'or.

2^o JEAN HYVERNONGEAU, était de la même famille que Hiérôme Yvernongeau, libraire (syndicat de 1575) ; le même, sans doute, qui fut taxé à 14 livres comme marchand papetier (*Roolle de la colisation* de 1571).

Armes : De sinople à trois grillets d'or ; au chef d'argent chargé de trois tourteaux de gueules.

3^o ANTOINE TESTE, dont la famille a pour auteur Michel Teste, l'un des épiciers qui signèrent les ordonnances du *Garbeau*, ou *Grabelage*, le 3 avril 1519 (on appelait ainsi le droit prélevé sur les marchandises envoyées de Marseille dans le Levant). Antoine Teste était veloutier (syndicat de 1554) ou marchand de draps de soie (dénombrement de 1587). Famille plusieurs fois consulaire.

Armes : D'azur à l'étoile abaissée d'or, sommée de trois têtes d'argent cein'es d'or.

4^o FRANÇOIS PLATET, était de la même famille que Claude Platet,